

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Service Connaissance Information
Développement Durable Autorité
Environnementale

Pôle Autorité Environnementale

Téléphone : 04 26 28 67 56
Courriel : ac-dreal-ara@developpement-durable.gouv.fr

ACCUSÉ DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET

DEMANDE D'AVIS DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE SUR UN DOCUMENT D'URBANISME

N° d'enregistrement du dossier : 2019-ARA-AUPP-00644

N° Garance : 2019-005213

Intitulé du projet : Elaboration du PLU arrêté

Localisation : Commune de Saint-Rémy-de-Maurienne dans le département de la Savoie

Maître d'ouvrage ou demandeur : Mairie

Dossier reçu le 04/02/2019

L'avis sera émis dans les 3 mois à compter de la date de réception du dossier, soit au plus tard le 04/05/2019

À l'issue de ce délai l'avis de l'AE sera réputé sans observation.

Pour la directrice
Pour la Directrice et par Délégation,
Pôle Autorité Environnementale


YVES MEINIER

DREAL AUVERGNE - RHÔNE - ALPES / Service CDDAL
5, Place Jules Ferry 69453 Lyon cedex 06
7, rue Léo Lagrange 63033 Clermont-Ferrand cedex 1
www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr